Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301474-20260122-CM22012026_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/01/2026
Publication : 23/01/2026

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE ARRONDISSEMENT DE MAYENNE	VILLE de M A Y E N N E EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Conseillers en exercice 33 Conseillers présents ou représentés 31 Contre 0 Pour 31 Abstention 0 Quorum 17	L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 22 janvier, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 19 h.

Séance du 22 janvier 2026

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, M. TALOIS, Mme DESBOIS, M. REBOURS, Mme LEROUX, M. MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, BESSIN, Mmes DEGUARA, ROMAGNE, JONES, M. FAUCON, Mme ANGOT, M. BREHIN conseillers municipaux.

Excusés :

Mme ES SAYEH donne pouvoir à Mme SAULNIER
M. CREUSIER donne pouvoir à M. TALOIS
M. MOTTAIS donne pouvoir à Mme JONES
M. TRIDON donne pouvoir à M. BREHIN
Mme ROUYERE donne pouvoir à Mme ANGOT

MM. BAILLAU, CHOUZY.

M. REBOURS a été désigné secrétaire de séance.

9 - Avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire portée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

M. MARIOTON expose :

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », Mayenne Communauté, la commune de Mayenne et la commune de Lassay-les-Châteaux ont signé avec l'Etat, le Conseil Départemental et la Région, une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire le 23 avril 2023 engageant les communes labellisées à réaliser des actions de revitalisation.

L'échéance de la convention a initialement été inscrite au 30 juin 2026, permettant ainsi de faire coïncider sa prise d'effet à celle de la convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) préalablement signée (prise d'effet au 01/07/2021). La feuille de route dédiée à la question de l'habitat constituait la figure de proue du programme PVD, il était indispensable de coordonner ces deux contrats.

Le 13 juin 2025, lors des assises de l'Association des petites villes de France, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la poursuite du programme « Petites Villes de Demain ».

Fin novembre 2025, les services de la Préfecture de la Mayenne nous ont transmis **un modèle d'avenant de prolongation permettant de porter la fin du programme au 31 décembre 2026.**

Par la signature de cet avenant, les effets de l'ORT seraient ainsi prorogés de six mois.

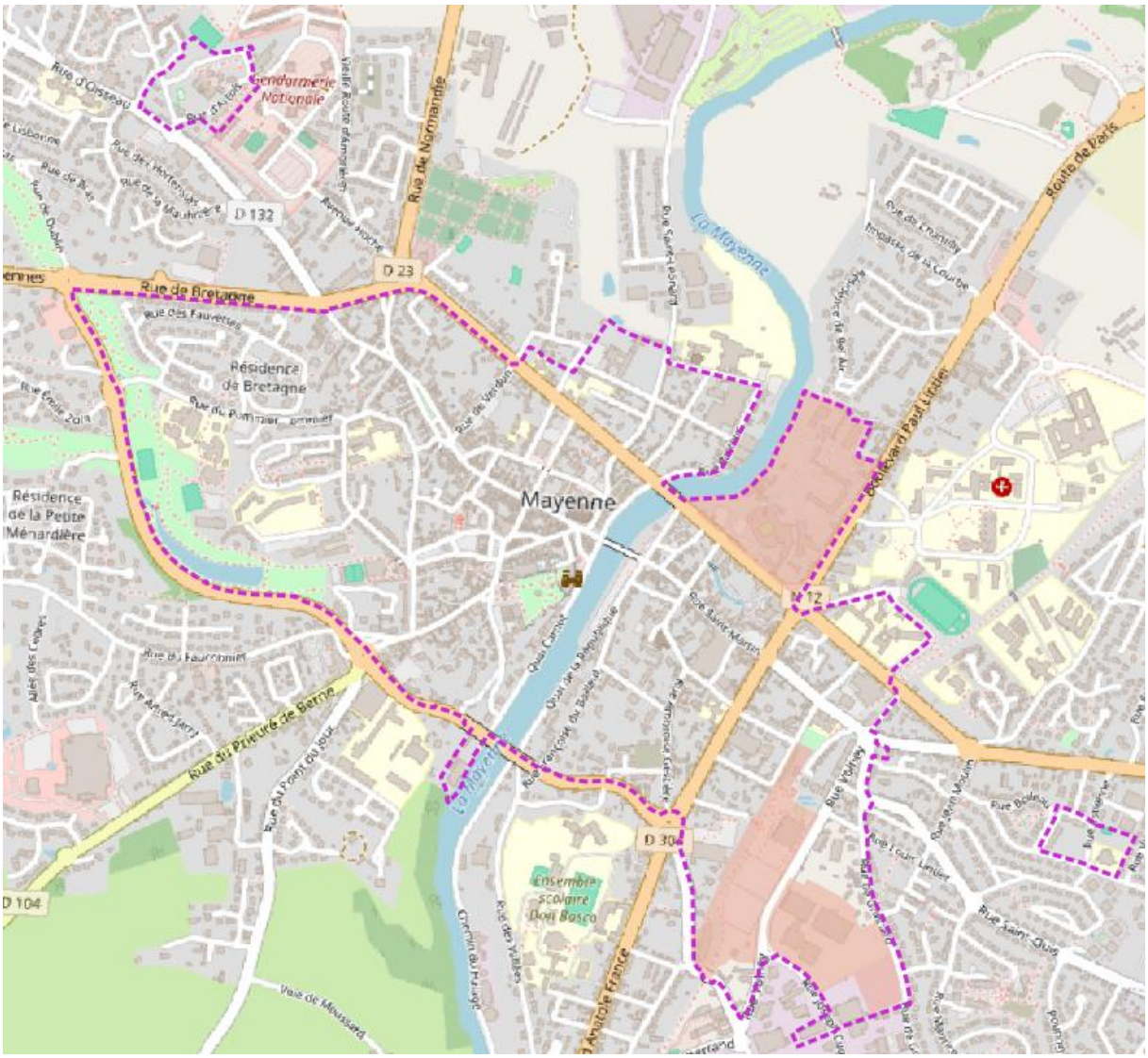
Pour mémoire, la convention propose un projet de territoire pour les trois collectivités décisionnaires (Lassay, Mayenne et Mayenne Communauté) et détaille pour chaque action, un calendrier, un budget, l'objectif recherché et son influence pour le bassin de vie concerné.
Également, elle prévoit des secteurs d'interventions prioritaires encadrant les projets et permettant d'activer les effets juridiques qui en découlent (Dispositif fiscal Denormandie, obligation d'indépendance entre les logements et un commerce, pouvoir des préfets sur les autorisations d'implantation d'activités nuisant aux centres-villes, portage d'opération par les grands opérateurs…).

Un premier bilan a pu être porté à la connaissance des membres du comité de pilotage réunit le 27 juin 2025. Sur le territoire intercommunal et communal, on retrouve les actions énumérées ci-après.
A l'échelle de Mayenne Communauté :
- → La création de « l'espace jeunes » dans l'ancienne gare de Mayenne.
- → La construction du pôle culturel et jeunesse à Lassay-les-Châteaux.
- → L'ouverture de la Maison des alternants
- → La mise en place du guichet unique de l'habitat

Sous la gouvernance de Mayenne :
- → Le renouvellement urbain en cours des quartiers
- → La rénovation des écoles et l'optimisation du patrimoine scolaire
- → La construction du réseau de chaleur urbain
- → La production de nouveaux logements
- → Le plan guide de l'aménagement du centre-ville

Profitant de cette proposition de prorogation, l'avenant pourrait également intégrer les évolutions de périmètres opposables validés lors du COPIL du 27 juin 2025.

Le périmètre opérationnel ORT sur la commune de Mayenne se trouverait complété des actions liées au projets scolaires et de renouvellement urbain (quartier Brossolette). Il est ainsi représenté dans sa version actualisée :



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire.

A Mayenne, le 22 janvier 2026

Le secrétaire de séance
Olivier REBOURS

Le Maire,
Jean-Pierre LE SCORNET

MAIRIE DE MAYENNE
53 MAYENNE